



Direction générale
Dossier suivi par :
Noémie BOIVINEAU
noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr

Réf : NB/EO

Melle, le 28/04/2021

Monsieur Anthony MOREAU
Volkswind France SAS
Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegrade
87100 LIMOGES

Objet : Conditions de remise en état du site en fin d'exploitation - projet éolien des Genêts

Monsieur,

Mes services ont bien reçu votre courrier du 16 avril dernier relatif aux modalités de remise en état du site en fin d'exploitation pour votre projet éolien en cours « ferme éolienne des Genêts ».

A ce jour, la communauté de communes Mellois en Poitou a bien connaissance de l'environnement réglementaire à ce sujet et notamment des conditions fixées dans l'article 29 – section 7 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 - article 20. Néanmoins notre avis sur ces modalités réglementaire ne revêt aucun caractère opposable.

De plus, votre courrier ne donne aucune indication sur le projet pour lequel vous nous sollicitez, mise à part l'intitulé du parc pour lequel nous ne disposons d'aucune information à l'heure actuelle.

Cependant, en complément des modalités réglementaires obligatoires, je vous transmets nos souhaits pour le démantèlement de tout projet éolien situé sur le territoire communautaire :

- Excavation de la totalité de la partie inférieure des fondations ;
- Retrait de l'ensemble des câbles et pieux du terrain ;
- Remise en état totale du site par remblais de terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité des installations ;
- Toute action permettant un retour à la vocation initiale du site, à savoir agricole ou naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
Le Vice-Président

Fabrice MICHELET
Sylvain GRIFFAULT

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignés :

La société Volkswind France SAS

Société par actions simplifiées au capital de 250.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 439 906 934, dont le siège social est à 45, rue du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS, représentée par Volkswind GmbH agissant en sa qualité de Président et ayant tous pouvoirs à cet effet

dénommée ci-après le « **Cédant** »

- de première part -

et

La société Ferme Eolienne des Genêts SAS

Société par actions simplifiées au capital de 20.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 895 188 712, dont le siège social est 1, Rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg, représentée par Volkswind GmbH, agissant en sa qualité de Président et ayant tous pouvoirs à cet effet

dénommée ci-après le « **Cessionnaire** »

- de deuxième part -

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Lusseray, Melle, et Chef-Boutonne (il en est précisé qu'après un regroupement qui a eu lieu entretemps l'ancienne commune de Paizay-Le-Tort fait maintenant partie de la commune de Melle et l'ancienne commune de Tillou fait maintenant partie de la commune de Chef-Boutonne), Volkswind France SAS a conclu des promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, des promesses de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et des conventions de servitudes (ci-après chacune et/ou ensemble « Convention ») avec divers propriétaires fonciers et fermiers dans cette région.

Le présent contrat a pour objet de transférer les droits de « Convention » à la société Ferme Eolienne des Genêts SAS - société projet fondée pour le projet du parc éolien.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE CESSION

Les conventions suivantes font l'objet de la présente cession :

- 1) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. SUSSET Daniel (propriétaire), le 31.02.2019, concernant les parcelles ZC 1 et ZC 4 sur la commune de Lusseray.
- 2) La promesse de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC La Combe (exploitant) représenté par ses cogérants M. SUSSET Didier et M. SUSSET Daniel, le 10.09.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019 en ajoutant notamment les parcelles ZC 1 et ZC 4 sur la commune de Lusseray et les parcelles 199ZD 7 et 199ZD 8 sur la commune de MELLE.
- 3) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GFA des Combes représenté par M. SUSSET Henri, Mme SUSSET Madeleine, née GAUTHIER, M. SUSSET Didier, M. SUSSET Daniel et M. SUSSET Yves (propriétaire), le 10.09.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019 en ajoutant notamment les parcelles 199ZD 7 et 199ZD 8 sur la commune de Melle.

1
NK 8

- 4) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme BARRAULT Céline, née NICOLLAS, M. NICOLLAS Charles, M. NICOLLAS Christophe, M. NICOLLAS Jean-Marc, M. NICOLLAS Thierry et Mme MOTARD Valérie, née NICOLLAS (propriétaire) le 19.09.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019, mais uniquement en ce qui concerne les parcelles 199ZD 5, 199ZD 6, 199ZD 18, , 199ZD 24, 199ZD 37, 199ZD 39 et 199ZD 43 sur la commune de Melle sur la commune de Melle.
- 5) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. INGRAND Jean-Charles et Mme INGRAND Ghislaine, née GUERIN (propriétaire), le 6.08.2018, mais uniquement en ce qui concerne les parcelles 199ZD 27, 199ZD 28 et 199ZD 42 sur la commune de MELLE.
- 6) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. NOCQUET Maurice et Mme NOCQUET Bernadette, née INGRAND (propriétaire), 25.07.2018, mais uniquement en ce qui concerné les parcelles 199ZD 36 et 199ZD 38 sur la commune de MELLE.
- 7) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclu entre d'une part le Cédant et d'autre par Mme REBERRY Monique, née BRUN (propriétaire), le 23.02.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2018, en ajoutant les parcelles 199ZD 33, 199ZD 34 et 199ZD 35 sur la commune de Melle.
- 8) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. NICOLLAS Vincent (exploitant), le 13.06.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019, en ajoutant notamment les parcelles 199ZD 5, 199ZD 6, 199ZD 18, 199ZD 24 et 199ZD 43 sur la commune de Melle.
- 9) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. INGRAND Jean-François (exploitant), le 20.06.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 6.08.2018, en ajoutant notamment les parcelles 199ZD 27, 199ZD 28, 199ZD 33, 199ZD 34, 199ZD 35 199ZD 36, 199ZD 37, 199ZD 38, 199ZD 39 et 199ZD 42 sur la commune de Melle.
- 10) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par Mme DUBOIS Paulette (propriétaire), née GAUTHIER, le 24.07.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019, concernant uniquement l'ajout des parcelles ZC 2, ZC 3 et ZC 44 sur la commune de Lusseray et de la parcelle 199ZD 9 sur la commune de Melle.
- 11) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par M. DUBOIS Michel et Mme DUBOIS Stéphanie (propriétaire), née DOUCET, le 24.07.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019, concernant uniquement l'ajout des parcelles 199ZD 10 et 199ZD 29 sur la commune de Melle.
- 12) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par le GAEC Les 2 D (exploitant) représenté par ses cogérans M. DUBOIS Michel et Mme DUBOIS Stéphanie, née DOUCET, le 24.07.2018 et l'avenant à ladite convention signée le 1.08.2019, concernant uniquement l'ajout des parcelles ZC 2, ZC 3 et ZC 44 sur la commune de Lusseray et des parcelles 199ZD 9, 199ZD 10 et 199ZD 29 sur la commune de Melle.
- 13) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. MICHEAUD Philippe (propriétaire) et la SCEA des Catelins représenté par son gérant M. MICHEAUD Alexandre (exploitant), le 9.08.2019, concernant la parcelle ZD 29 sur la commune de Lusseray.
- 14) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue le 4.07.2018 entre d'une part le Cédant et d'autre par M. PROUST Jean-Paul (propriétaire) et Le GAEC La Minauderie représenté par son gérant M. POUGNARD Sylvain (exploitant), le 1.08.2018, concernant l'ajout des parcelles 199ZD 21, 199ZD 22, 199ZD 41 et 199ZD 44 sur la commune de Melle.

- 15) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BAUDREZ David (propriétaire), le 26.06.2018, mais uniquement en ce qui concerne les parcelles 330ZH 30, 330 ZH 31 et 330ZH 32 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 16) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BAUDREZ Alain, M. BAUDREZ David, Mme BERRIET Stéphanie, née BAUDREZ et Mme BAUDREZ Marie, née PROUTEAU (propriétaire), le 26.06.2018, mais uniquement en ce qui concerne les parcelles 330ZH 28 et 330ZH 29 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 17) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GFA des Madrolles (propriétaire) représenté par son gérant-associé M. BAUDREZ Michel, le 5.09.2018, mais uniquement en ce qui concerne la parcelle 330ZE 12 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 18) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part la SCI BAUDREZ TERRAL (exploitant) représentée par ses gérants-associés M. BAUDREZ David et Mme BAUDREZ Emilie, née TERRAL, le 26.06.2018, mais uniquement en ce qui concerne la parcelle 330ZH 22 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 19) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par la SCEA BAUDREZ (exploitant) représenté par son gérant M. BAUDREZ David, le 26.06.2018, mais uniquement en ce qui concerne les parcelles 330ZE 12, 330ZH 22, 330ZH 28, 330ZH 29, 330ZH 30, 330ZH 31 et 330ZH 32 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 20) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme MORNET Lydie, née BRUNET et Mme CORDEAU Jocelyne, née MORNET (propriétaire), le 8.06.2018, concernant la parcelle 330ZH 21 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 21) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par la SCEA Le Planier (exploitant) représenté par son cogérant M. ROBION Jean-Michel et M. ROBION Jean-Philippe, le 9.05.2018, mais uniquement en ce qui concerne la parcelle 330ZH 21 sur la commune de Chef-Boutonne.
- 22) L'accord d'exclusivité et engagement à la promesse de Bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclu entre d'une part le Cédant et d'autre part M. NICOLLAS Vincent (propriétaire), le 01.03.2021, concernant la parcelle 199ZE 25 sur la commune de Melle.
- 23) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre par M. NICOLLAS Vincent (exploitant), le 3.03.2021, en ce qui concerne la parcelle 199ZE 25 sur la commune de Melle.
- 24) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. PROUST Jean-Paul (propriétaire) et le GAEC La Minauderie représenté par son gérant M. PROUST Jean-Paul (exploitant), le 01.03.2021, ce qui concerne la parcelle 199ZH 37 sur la commune de Melle.
- 25) La constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme MOUILLEAU Pierrette (propriétaire), née MAIGNANT, le 23.09.2021, ce qui concerne la parcelle ZD 33 sur la commune de Lusseray.
- 26) La constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M PETIT Patrick (exploitant), le 19.09.2021, ce qui concerne la parcelle ZD 33 sur la commune de Lusseray.

Article 2 : CESSION DE DROIT

Le Cédant cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit au Cessionnaire, qui accepte, les droits se rapportant à chaque Convention et avenant(s) éventuel(s).

Article 3 : CHARGES ET CONDITIONS

La présente cession a lieu à charge par le Cessionnaire qui s'y oblige d'exécuter, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les clauses et conditions de Convention et avenant(s) éventuel(s).

Article 4 : AUTORISATION DE CESSION

Conformément à chaque Convention, objet des présentes, tous les propriétaires et fermiers ont donné respectivement leur autorisation au Cédant pour toute cession de son droit de la Convention respective, à charge pour le Cessionnaire de se soumettre à toutes les obligations que la Convention met à la charge du Cédant.

Article 5 : LITIGES

Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. Tout litige, quant à son interprétation et son exécution relèvera des tribunaux français.

Article 6 : DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune en ce qui la concerne, à l'endroit mentionné à l'en-tête des présentes.

Fait, en deux (2) exemplaires, le 14.10.2021

Volkswind France SAS (Cédant)



Katja STOMMEL

(Gérante – Volkswind GmbH)



Nira KULLING

(Fondée de pouvoir – Volkswind GmbH)

Ferme Eolienne des Genêts SAS (Cessionnaire)



Katja STOMMEL

(Gérante – Volkswind GmbH)



Lars KROENER

(Gérant – Volkswind GmbH)



Mesurer pour comprendre

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

Service Statistique
Répertoire SIRENE

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 15/10/2021

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 25/02/2021
Identifiant SIREN	895 188 712
Identifiant SIRET du siège	895 188 712 00015
Dénomination	FERME EOLIENNE DES GENETS
Catégorie juridique	5710 - SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	35.11Z - Production d'électricité
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 25/02/2021
Identifiant SIRET	895 188 712 00015
Adresse	1 RUE DES ARQUEBUSIERS 67000 STRASBOURG
Activité Principale Exercée (APE)	35.11Z - Production d'électricité

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Greffé du Tribunal Judiciaire de Strasbourg
REGISTRE DU COMMERCE
45 RUE DU FOSSE DES TREIZE
CS 60444
67008 STRASBOURG CEDEX

Code de vérification : HSU8b2PFBZ
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2021B00814

Extrait KBis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 13 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	895 188 712 R.C.S. Strasbourg
<i>Date d'immatriculation</i>	18/03/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Ferme Eolienne des Genêts
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	20 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	MAZARS
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	348 600 990
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 17/03/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/09/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	VOLKSWIND GmbH
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse</i>	Gustav-Weisskopf-Strasse 3 D-27777 Ganderkesee (ALLEMAGNE)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes études et prestations relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation du parc d'éoliennes "Ferme Eolienne des Genêts"
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/02/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Niort

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes d'implantation du projet (Chef-Boutonne, Lusseray et Melle) conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement



Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne des Genêts
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de

Limoges, le 9 septembre 2021

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A

**Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des Genêts -
Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous tenions à vous informer de l'avancement du projet éolien des Genêts. Comme vous le savez, ce projet éolien que nous portons sur votre territoire était dans une période d'études de faisabilité et de développement depuis 2019. Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 8 éoliennes totalisant une puissance de 33,6 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Gauthier BOUSQUET
Chef de projets
gauthier.bousquet@volkswind.com

Charlotte NICOLAS
Chef de projets
charlotte.nicolas@volkswind.com

Anthony Moreau
Chargé de développement
anthony.moreau@volkswind.com

Volkswind France SAS
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris
R.C.S. Paris 439 906 934
www.volkswind.fr

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes d'implantation du projet (Chef-Boutonne, Lusseray et Melle) conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : AR 1A 170 757 1059 8
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75110 CHEF BOUTONNE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Chef Boutonne

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : AR 1A 170 757 1071 0
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75000 MELLE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Melle

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : AR 1A 170 757 1068 0
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75000 MELLE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Lusseray

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : 1A 170 757 1059 8
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75110 CHEF BOUTONNE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Chef Boutonne

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : 1A 170 757 1071 0
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75000 MELLE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Melle

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi : 1A 170 757 1068 0
 Niveau de garantie : 18 € / 45 € / 105 € / 458 €

75000 MELLE
 75000 MELLE
 87100 LUSSERAY

Présenté / Assesé le : 10/09/2021
 Destinataire : M. le Maire de Lusseray

Le sousigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / membre de conduite
 Autre :

Remarque : 1 190 / 1 190



Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne des Genêts
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de [REDACTED]

Limoges, le 9 septembre 2021

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A [REDACTED]

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien des Genêts -
Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de **Chef-Boutonne, Lusseray et Melle**.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes avec notamment une recherche d'optimisation des parcs existants. Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 8 éoliennes totalisant une puissance de 33,6 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Gauthier BOUSQUET
Chef de projets

gauthier.bousquet@volkswind.com

Charlotte NICOLAS
Chef de projets

charlotte.nicolas@volkswind.com

Anthony Moreau
Chargé de développement

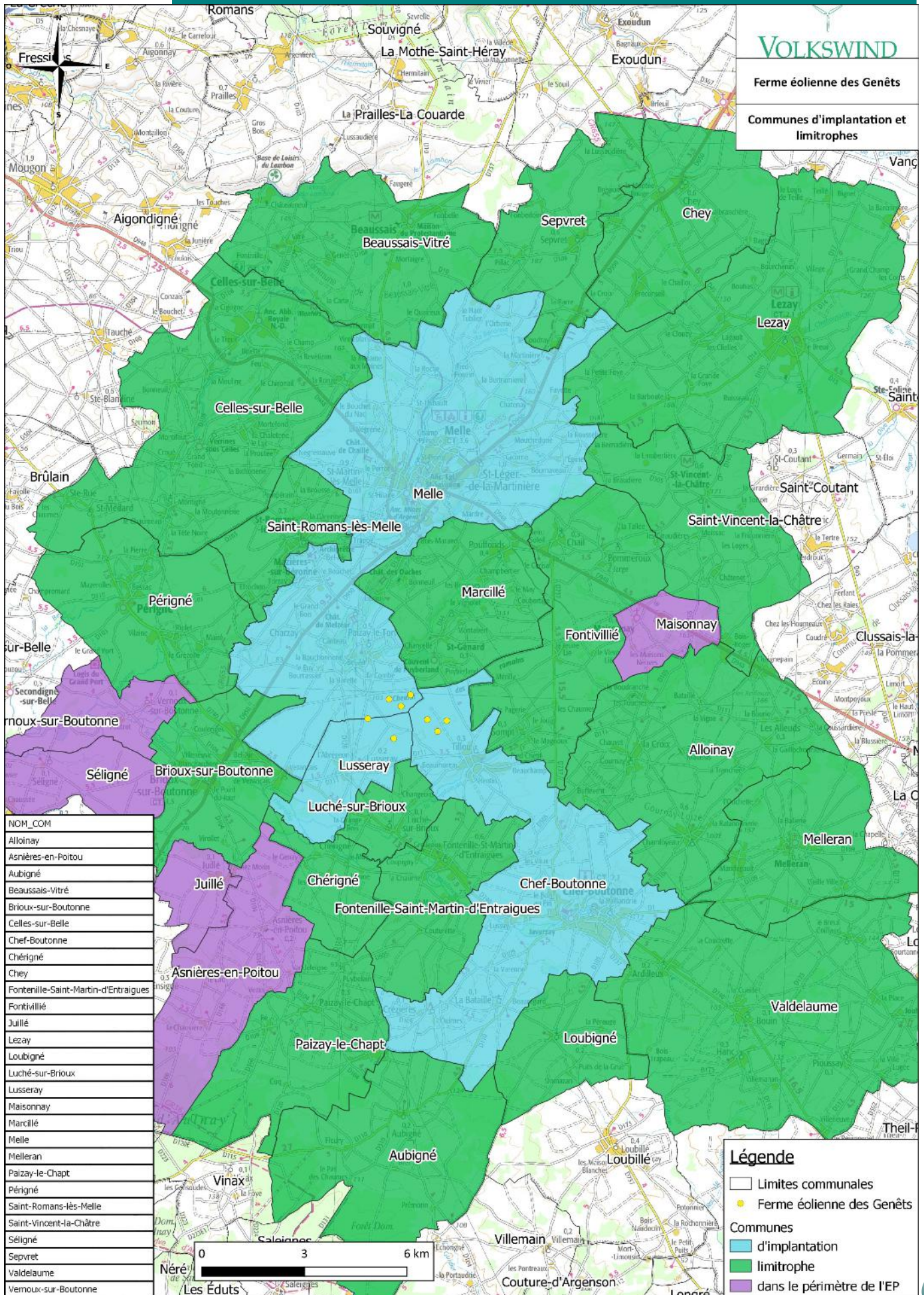
anthony.moreau@volkswind.com

Volkswind France SAS

45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris
R.C.S. Paris 439 906 934
www.volkswind.fr



Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes limitrophes du projet conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement



Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes limitrophes du projet conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1054 3

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1054 3**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1056 7

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1056 7**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1058 1

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1058 1**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1055 0

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1055 0**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1057 4

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1057 4**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adossé à: 10/09/12

Destinataire: AR 1A 170 757 1057 4

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIL / permis de conduire

Autre: contants

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
 Numéro de LR: **AR 1A 170 757 1057 4**

FRAB

87100 CROGES

TM2609 / 190

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes limitrophes du projet conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1060 4
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 13/09/2021
 Distribué le: 13/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1059 8
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 10/09/2021
 Distribué le: 10/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1062 8
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 10/09/2021
 Distribué le: 10/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1061 1
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 11/09/2021
 Distribué le: 11/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1064 2
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 11/09/2021
 Distribué le: 11/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Recommandé :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de RAT: AR 1A 170 757 1063 5
 87100 CROGEC

Présenté / Avisé le: 10/09/2021
 Distribué le: 10/09/2021

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre

Le mandataire est responsable de l'envoi de l'avis de réception au destinataire.

FRAB
 Villedard France SAS
 Aéroport Longue-Bellegarde
 87100 CROGEC

TM2609 / 190

Ferme éolienne des Genêts

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux maires des communes limitrophes du projet conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~40 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1066 6
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~3 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1066 0
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~5 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1066 9
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~40 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1067 3
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~2 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1070 3
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190

Recommandé de

Présenté / Adressé à: ~~Mairie de Lambry~~
 Distributeur: ~~2 rue de la Basse~~
 Je soussigné(e) déclare être: Le destinataire
 Le mandataire
 CN / permis de conduire
 Autre:

LA POSTE
 Numéro de LR: AR 1A 170 757 1069 7
 Avis de réception
 Remarque 3
 FRAB

Villedard France SAS
 Airport-Lesgen-Belgynd
 87100 Ciroges

TM2609 / 190